

COLLOQUE

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ENTREPRISE

PROGRAMME

9H45 – 10H05 ► INTRODUCTION

Sophie Moreil, Professeur à l'ULCO, directrice du LARJ.

I – L'IA, UN OUTIL POUR LE JURISTE, AU SEIN DE L'ENTREPRISE

10h05-10h30 ► IA et actes juridiques,
Sophie Moreil, Professeur à l'ULCO, directrice du LARJ et Leyla Mahroug, doctorante, LARJ.

10h30-10h50 ► IA et propriété intellectuelle, Jonathan Elkaim, Hiro Avocats.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC / PAUSE

11h30 – 11h50 ► La gestion algorithme des salariés, Ylias Ferkane, Professeur à l'ULCO, LARJ, et Morgan Sweeney, MCF à l'Université Paris Dauphine, CR2D.

11h50 – 12h10 ► L'encadrement par l'employeur de la transformation des tâches du salarié générée par l'introduction de l'IA, Catherine Minet-Letalle, Professeur à l'ULCO, LARJ.

II – L'ENCADREMENT DE L'IA UTILISÉE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

14h00-14h20 ► La place du numérique dans le contentieux du licenciement, Guilhem Julia, MCF à l'Université Sorbonne Paris Nord, IRDA.

14h20 -14h40 ► IA et responsabilité, Amélie Thouement, MCF à l'ULCO, LARJ.

14h40-15h00 ► IA et concurrence, Julie Malet-Vigneaux, MCF à l'ULCO, LARJ.

ECHANGES AVEC LE PUBLIC / PAUSE

15h20 – 15h40 ► D'une IA éthique à une éthique de l'IA, Isabelle Bufflier, SKEMA Business School.

15H40 -16H00 ► CONCLUSION
Hervé Causse, Professeur à l'Université Clermont L'Auvergne, Centre Michel de l'Hospital.

<https://larj.univ-littoral.fr/>